

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 9 juillet 2010
(convocation du 28 juin 2010)**

Aujourd'hui Vendredi Neuf Juillet Deux Mil Dix à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. OLIVIER Michel, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, M. POIGNONEC Michel, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, M. SENE Malick, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à M. EGRON Jean-François à partir de 10h15	M. CHARRIER Alain à M. GUICHOUX Jacques de 9h50 à 10h20
M. BRON Jean-Charles à M. BRUGERE Nicolas	Mlle. COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe	M. DUART Patrick à M. GARNIER Jean-Paul
M. GAUTE Jean-Michel à M. RAYNAL Franck	M. DUPOUY Alain à M. DUCASSOU Dominique
M. GELLE Thierry à M. BONNIN Jean-Jacques	Mme EL KHADIR Samira à Mme DELTIMPLE Nathalie jusqu'à 10h30
M. LABARDIN Michel à M. QUERON Robert jusqu'à 10h15	M. FEUGAS Jean-Claude à M. GUICHARD Max
M. LAMAISON Serge à Mme. BALLOT Chantal	M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. MOULINIER Maxime jusqu'à 10h05
Mme LIRE Marie Françoise à Mme. LAURENT Wanda	M. GUYOMARC'H Jean-Pierre à M. DAVID Yohan
M. PIERRE Maurice à M. SOUBABERE Pierre	M. JOANDET Franck à Mme NOEL Marie-Claude à compter de 10h35
M. SAINTE-MARIE Michel à M. LABISTE Bernard à partir de 10h35	M. LOTHAIER Pierre à Mme. TOUTON Elisabeth
Mme. DE FRANCOIS Béatrice à M. FREYGEFOND Ludovic	M. MANGON Jacques à M. ROBERT Fabien
M. ANZIANI Alain à Mme. EWANS Marie-Christine	M. MERCIER Michel à M. RAYNAUD Jacques
M. BAUDRY Claude à M. SAINTE-MARIE Michel	Mme. PIAZZA Arielle à Mme. BREZILLON Anne
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. CAZENAVE Charles	M. QUANCARD Denis à M. JUNCA Bernard
	Mme. SAINT-ORICE Nicole à M. SIBE Maxime

LA SEANCE EST OUVERTE

Régie de l'Abattoir - Décision modificative n°2 - A doption

Monsieur SOUBIRAN présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Dans le cadre de l'exécution du budget de l'exercice en cours, il y a lieu d'effectuer des virements de crédits et de procéder à des inscriptions nouvelles.

D'une part, l'exercice comptable 2009 de la Régie dotée de la simple autonomie financière de l'abattoir se solde, en dépit de la subvention d'exploitation versée par le budget général de la collectivité de rattachement (594 500 €) par un déficit non couvert de 140 387,78 €

Ce déficit devrait normalement être reporté à la section de fonctionnement de l'exercice N+2, mais compte tenu d'une part, de la fin de l'exploitation de la Régie de l'abattoir fin 2011 et d'autre part, au regard des problèmes de trésorerie que ne manque pas de créer, dans les comptes de la Régie, une telle insuffisance de financement, il apparaît indispensable que le budget général de la Collectivité de rattachement couvre ce déficit dès le présent exercice, comme les instructions budgétaires et comptables en donnent la possibilité.

D'autre part, à la suite d'un contrôle de l'URSSAF concernant divers services de la CUB dont la Régie de l'abattoir, cette dernière a reçu une lettre d'observations portant sur un rappel de cotisations et de contributions de sécurité sociale d'un montant total de 5677 € auxquels s'ajoutent des pénalités de retard d'un montant de 964 € soit un total de 6641 €.

Ce redressement est dû à une allocation forfaitaire de 400 € allouée aux ouvriers de l'abattoir pour assurer l'aïd el kébir du dimanche 31 décembre 2006, payée avec le salaire du mois de janvier 2007.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

Vu les dispositions du Code général des collectivités territoriales, notamment l'article R 222-1-85,

Vu les décrets et les instructions ministérielles sur la comptabilité publique et notamment l'instruction M 42 régissant la comptabilité des services publics locaux de gestion des abattoirs,

Vu le compte administratif et le compte de gestion de la Régie, adoptés par le Conseil de Communauté dans sa séance du 25 juin 2010,

Vu l'avis favorable émis par le Conseil d'Exploitation de la Régie de l'abattoir, lors de sa réunion du 22 juin 2010,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de couvrir le déficit de l'exercice 2009 de la Régie dotée de la seule autonomie financière de l'abattoir et d'assurer le règlement d'un rappel de cotisation à l'URSSAF.

DECIDE :

Article 1 : le Conseil de Communauté adopte les opérations ci-après :

CHAPITRES	ARTICLES	LIBELLES	DEPENSES	RECETTES
002 77	002 774	Résultat reporté Subvention exceptionnelle	140 387,78	140 387,78
011 67	6183 6718	Tests ESB Autres charges exceptionnelles	-6641.00 +6641.00	
		TOTAUX	140 387,78	140 387,78

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 9 juillet 2010,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
20 JUILLET 2010**

PUBLIÉ LE : 20 JUILLET 2010

M. CLAUDE SOUBIRAN